

Termsheet

Il est fait référence à toute notification supplémentaire publiée séparément. Gamme de Produits selon l'Association Suisse Produits Structurés: 1230

7.00% p.a. Multi Barrier Reverse Convertible sur Or, Platiniium, Argent

Observation Continue de la Barrière pour chacun des Sous-Jacents | Remboursement Anticipé | Quanto CHF

Date de Constatation Finale 19.04.2022; émis en CHF; coté sur SIX Swiss Exchange AG

ISIN CH0572899968 | Numéro de Valeur 57289996 | Symbole SIX OJLLTQ

Les investisseurs potentiels doivent lire la section «Risques Significatifs» ci-dessous ainsi que la section «Facteurs de Risques» ("Risk Factors") du Programme relatif à ce produit. Investir dans ce produit peut mettre le capital de l'Investisseur à risque. L'Investisseur peut perdre, tout ou partie, du capital investi.

Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale et le Programme en Anglais sont juridiquement contraignants.

Ce Produit est un instrument financier dérivé de droit Suisse. Il ne peut être considéré comme une part d'un placement collectif au sens des articles 7 et suivants de la Loi Fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux (LPCC) et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers FINMA. Les Investisseurs («Investors») ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la LPCC.

En outre, les Investisseurs sont soumis au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant.

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 1156 du Code Suisse des Obligations (CO) ou des articles 40 et suivants de la LSFIn.

I. DESCRIPTION DU PRODUIT

Description du Produit

Ce produit offre aux investisseurs un coupon quelle que soit la performance des produits sous-jacent, pendant toute la période, associé à une protection conditionnelle à la baisse. Si un événement de barrière n'A PAS eu lieu, l'investisseur recevra la valeur nominale à la date de remboursement. Si un événement de barrière a eu lieu mais que tous les sous-jacents terminent à la date de constatation finale au-dessus de leur niveau de constatation initial, l'investisseur recevra à la date de remboursement, un paiement équivalent à la valeur nominale. Dans les autres cas, le remboursement du produit à échéance dépendra de la valeur du sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit dans la section «Remboursement».

L'Émetteur a droit au Remboursement Anticipé, selon décrites dans la section «Remboursement Anticipé» ci-dessous.

SOUS-JACENTS

Sous-Jacent(s)	Bourse de Référence	Ticker Bloomberg	Niveau de Constatation Initiale (100%)*	Barrière (59.00%)*	Prix d'Exercice (100.00%)*
Or (Prix spot)	n/a	GOLDS	USD 1905.05	USD 1123.98	USD 1905.05
Platiniium (Prix spot)	n/a	PLAT	USD 870.00	USD 513.30	USD 870.00
Argent (Prix spot)	n/a	SILV	USD 24.36	USD 14.37	USD 24.36

Plus d'informations concernant le(s) Sous-Jacent(s)/élément(s) Sous-Jacent(s) se trouvent dans la section: Description Détaillée de la Fixation du sous-jacent

DÉTAILS DU PRODUIT

Numéro de Valeur	57289996
ISIN	CH0572899968
Symbole SIX	OJLLTQ
Prix d'Émission	100.00%
Taille d'Émission	CHF 5'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
Valeur Nominale	CHF 1'000
Devise de Paiement	CHF
Protection de la Devise	Quanto CHF

* les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de Constatation Initiale

** sera déterminé à la Date de Constatation Finale

Souscription	Premier Jour de Négociation Boursière	Observation de la Barrière	Barrière Gold (59.00%)	Barrière Platinum (59.00%)	Barrière Silver (59.00%)	Date d'Observation
09.10.2020 - 16.10.2020	26.10.2020	16.10.2020 - 19.04.2022				19.04.2021
Date d'Observation	Date d'Observation	Date d'Observation	Date de Constatation Finale	Date de Remboursement		
19.07.2021	19.10.2021	19.01.2022	19.04.2022	26.04.2022		

Garant



Coupon	7.00% p.a. Le Coupon est la somme de deux composantes aux fins de la fiscalité Suisse: Composante d'Intérêt 0.00% p.a. Composante liée à la Prime de l'Option 7.00% p.a.
Montant(s) du Coupon et Date(s) de Paiement du Coupon	Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera/seront payé(s) dans la Devise de Paiement à la/aux Date(s) déterminée(s) de Paiement du Coupon. La Convention suivante relative aux Jours Ouvrés s'applique. CHF 17.50 payé le 26.01.2021 CHF 17.50 payé le 26.04.2021 CHF 17.50 payé le 26.07.2021 CHF 17.50 payé le 26.10.2021 CHF 17.50 payé le 26.01.2022 CHF 17.50 payé le 26.04.2022

DATES

Date de Début de la Souscription	09.10.2020
Date de Fin de la Souscription	16.10.2020 10:00 CEST
Date de Constatation Initiale	16.10.2020
Date d'Émission	26.10.2020
Premier Jour de Négociation Boursier	26.10.2020
Dernier Jour de Négociation/Heure	19.04.2022 / Clôture de la bourse
Date de Constatation Finale	19.04.2022 (sous réserve des dispositions en Événement de Perturbation du Marché (« Market Disruption Event »))
Date de Remboursement	26.04.2022 (sous réserve des dispositions en Événement de Perturbation du Paiement (« Settlement Disruption Event »))

Dates de Constatation de Remboursement Anticipé et de Remboursement Anticipé

	Date d'Observation de Remboursement Anticipé	Date de Remboursement Automatique Anticipé
1	19.04.2021	26.04.2021
2	19.07.2021	26.07.2021
3	19.10.2021	26.10.2021
4	19.01.2022	26.01.2022

Si l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un Jour de Négociation pour un certain Sous-Jacent, la Date de Constatation de Remboursement Anticipé sera le prochain Jour de Négociation pour le Sous-Jacent respectif. Les conditions et termes généraux du Programme s'appliquent également aux Dates de Constatation de Remboursement Anticipé comme si elles étaient des Dates de Constatation Finale. Si l'une des Dates de Constatation Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un Jour Ouvré, le prochain Jour Ouvré sera utilisé.

REMBOURSEMENT

Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de Paiement du Coupon. De plus l'Investisseur est en droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement par Produit:

Scénario 1	Si un Événement de Barrière n'a PAS eu lieu l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale
Scénario 2	Si un Événement de Barrière A EU lieu et <ol style="list-style-type: none"> Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est égal ou inférieur au Prix d'Exercice respectif, l'investisseur recevra de l'Émetteur à la date de remboursement un nombre (i.e. rapport de conversion) du sous-jacent à livrer (ETF correspondent au sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit ci-dessous) se basant sur le niveau de constatation final et converti si nécessaire dans la Devise de règlement en utilisant le taux de change. Les potentielles fractions de sous-jacent auquel l'investisseur aurait droit seront payées comptant, en se basant sur le niveau de constatation final. Fractions des sous-jacents ne seront pas cumulées. Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est supérieur au Prix d'Exercice respectif, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale

Niveau de Constatation Initiale Le prix de sous-jacent respectif à la Date de Constatation Initiale, comme déterminé par l'agent de calcul et décrit dans la section Description Détaillée de la Fixation du sous-jacent

Niveau de Constatation Finale Le prix du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale, comme déterminé par l'Agent de Calcul et comme décrit dans la section Description Détaillée de la Fixation du sous-jacent inclus.

La Plus Mauvaise Performance Pour chaque Sous-Jacent la performance est calculée en divisant le Niveau de Constatation Finale par le Niveau de Constatation Initiale. La Plus Mauvaise Performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme déterminé par l'Agent de Calcul.

Évènement de Barrière	Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque, au cours d'un Jour de Négoce pendant la Période d'observation Barrière, le prix d'un ou de plusieurs Sous-Jacents est négocié au niveau de ou au-dessous de leur Barrière respective, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
Remboursement Automatique Anticipé	A chaque Date d'observation de remboursement anticipé, l'Émetteur a le droit, mais pas l'obligation de rappeler le produit pour un remboursement anticipé à la Date de remboursement anticipé respective. À la Date de remboursement anticipé respective, l'investisseur recevra un paiement dans la Devise de Paiement d'un montant égal à la Valeur Nominale, plus le Montant du coupon pour la Date de Paiement du coupon respective. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.
Période d'Observation de la Barrière	16.10.2020 - 19.04.2022
Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent à livrer	Cours du Sous-Jacent respectif à livrer à la Date de Constatation Finale, comme déterminé par l'Agent de Calcul.
Sous-Jacent à livrer	Gold: ZKB GOLD ETF (Bloomberg Ticker: ZGLD SW, ISIN: CH0139101593, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG) Platinum: ZKB PLATINUM ETF (Bloomberg Ticker: ZPLA SW, ISIN: CH0183136057, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG) Silver: ZKB SILVER ETF (Bloomberg Ticker: ZSIL SW, ISIN: CH0183135976, Bourse de Référence: SIX Swiss Exchange AG) Si un des ETF mentionnés ci-dessus ne pourra pas être livré à cause d'une décotation ou toute autre raison, l'Émetteur livrera un ETF remplaceant. Cet ETF remplaceant sera raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
Rapport de Conversion	Valeur Nominale × Niveau de Constatation Finale / Prix d'Exercice / (Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent à livrer × Taux de Change)
Taux de change	Le Taux de Change à appliquer pour convertir la devise du Sous-Jacent appropriée en Devise de Paiement est celui qui apparaît sur la page Bloomberg «BFIX» à 10 h 00 heure locale à New York, respectivement pour les Sous-Jacents avec la Bourse Connexe située dans la région Asie-Pacifique à 16 h 00 heure locale à Hong Kong à la Date de Constatation Finale, tel que raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
Évènement de résiliation	L'Émetteur est en droit, mais pas l'obligation de terminer les produits avec effet sur chaque jour de négociation si un Évènement de Résiliation en accord avec la section «Dispositions suppléments pour les produits garantis par Aargauische Kantonalbank» du programme a eu lieu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Émetteur	Leonteq Securities AG, Guernsey Branch, Saint-Pierre-Port, Guernesey (Notation: Fitch BBB- avec perspectives stables, JCR BBB+ avec perspectives stables, Autorité de Surveillance: FINMA / GFSC)
Garant	Aargauische Kantonalbank, Aarau, Suisse (Notation du Garant: Standard & Poor's AA avec perspectives stables, Autorité de Surveillance: FINMA)
Gestionnaire Principal	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Agent de Calcul	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Agent Payeur	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Commissions de Distribution	Jusqu'à 0.34% p.a. (y compris la TVA, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section «Rémunérations des Tiers» ci-dessous et aux Termes et Conditions Généraux du Programme.)
Cotation/Bourse (« Exchange »)	SIX Swiss Exchange AG; négocié sur SIX Swiss Exchange - Structured Products La cotation sera demandée.
Marché Secondaire	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.leonteq.com , Refinitiv [SIX Symbol]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp ou LEOZ.
Mode de Cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés dirty; c'est-à-dire que les intérêts courus sont inclus dans les prix.
Type de Cotation	Les cours du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
Méthode de Calcul des Intérêts	30/360; Non ajusté; Intérêts courus pendant chaque période de coupon (date de début incluse et date de fin exclue).
Type de Règlement	Règlement en Nominal ou Remise de Sous-Jacent
Investissement Minimum (« Minimum Investment »)	CHF 1'000
Lot de Négoce Minimum (« Minimum Trading Lot »)	CHF 1'000
Restrictions de Vente	Aucune action n'a été ou ne sera entreprise pour permettre d'offrir public des Produits ou la possession ou la distribution de tout matériel d'offre en relation avec les Produits dans toute juridiction, ou une telle action pour cet objectif est requise. Par conséquent, toute offre, vente ou livraison des Produits, ou distribution ou publication de documentation d'offre relative aux Produits, ne peut être faite que dans ou à partir de toute juridiction autorisée conformément aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligation de la part des Parties à l'Émission ou de l'Agent de Calcul. Possibles limitations résultant de restrictions légales sur la communication transfrontalière et les activités transfrontalières relatives aux Produits et que les informations y afférentes demeurent réservées. Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les Produits ne peuvent pas être distribués au public sont l'Espace Economique Européen (EEE), le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour. Les produits ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis ou auprès, pour le compte ou au bénéfice de US persons (comme défini dans la Règlementation S).

Des informations détaillées sur les Restrictions de Vente figurent dans le Programme disponible sur le site www.leonteq.com et pouvant être commandé gratuitement auprès du Gestionnaire.

Chambre de Compensation	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS SA
Offre au Public seulement en	Suisse
Forme	Titre Dématérialisé / Sécurité sans Certificats
Droit / Jurisdiction Applicable	Suisse / Zurich

Dans le présent document les termes "Partie(s) à l'Émission" désigne l'Émetteur et le Garant, comme définis dans la section «Informations Générales».

FISCALITÉ SUISSE

Droit de Timbre Suisse Au regard du droit de timbre Suisse, le produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre Suisse (TK22). La livraison éventuelle des valeurs sous-jacentes à livrer est en principe soumise au droit de timbre Suisse.

Impôt Fédéral direct Suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse) Pour les investisseurs privés dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce Produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, la Composante d'Intérêt du coupon à la date du paiement est soumise à l'Impôt Fédéral Direct. La Composante liée à la prime de l'Option consitue quant à elle un gain en capital non imposable. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'Impôt Fédéral Direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition sur le revenu est identique.

Impôt Anticipé Suisse Le Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé Suisse.

La norme internationale relative à l'Échange Automatique de Renseignements en Matière Fiscale (EAR) est entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2017 entre la Suisse, l'UE, l'Australie, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la Corée du Sud. La Suisse négocie également l'introduction de l'EAR avec d'autres pays. Dans ce contexte, l'accord sur la Fiscalité de l'Épargne avec l'UE ainsi que les accords sur l'imposition à la Source conclus avec le Royaume-Uni et l'Autriche ont été abrogés.

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas contraignantes. Elles ont uniquement pour but de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales Suisses liées au Produit à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout Investisseurs actuel ou futur de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales Suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'extinction, l'exercice ou le remboursement d'un Produit pourrait avoir à son égard. Les Parties à l'Émission et le Gestionnaire Principal déclinent toute responsabilité en relation avec les conséquences fiscales liées à ces acquisitions.

Informations relatives à l'imposition sur le bondfloor

Dans le cas où le Produit serait composé d'un bondfloor (comme défini dans les sections «Détails du Produit» et «Impôts Suisses» de la Termsheet), toutes les informations mises à jour sur le bondfloor sont disponibles sur le site de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC): www.ictax.admin.ch. Si le Produit est libellé dans une monnaie autre que le Franc Suisse (CHF), les Investisseurs doivent savoir que pour des raisons fiscales la valeur du bondfloor sera convertie en CHF au moment de l'émission/de l'acquisition ainsi qu'au moment de la vente/du remboursement du Produit. Par conséquent, l'Investisseur est soumis au risque de change au regard du calcul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt anticipé suisse, le cas échéant. Toutefois, l'impôt anticipé sur le Bondfloor s'applique uniquement lorsque ledit plancher à la date de remboursement (en %) est supérieur au bondfloor à la date d'émission (%).

DOCUMENTATION DU PRODUIT

La Termsheet qui sera disponible au plus tard à la Date d'Émission, de même, que la Termsheet Définitive comprendra les informations requises pour un prospectus simplifié définitif conformément à l'article 5 de la Loi Fédérale Suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux (« LPCC »), car cet article était applicable immédiatement avant l'entrée en vigueur de la Loi Fédérale Suisse sur Les Services Financiers (« LSFIn »), mais pas un prospectus conformément à l'article 40 de la LSFIn ou à l'article 1156 du Code Suisse des Obligations. Aucune feuille d'information de base en vertu de l'article 60 de la LSFIn ou un quelconque document équivalent aux termes de la LSFIn n'a été préparé en relation avec les Produits.

Aucun prospectus n'a été examiné ou approuvé par un organe de contrôle Suisse conformément à l'article 52 de la LSFIn et la documentation préparée en relation avec les Produits peut ne pas être conforme aux obligations d'information applicables à un prospectus approuvé par un tel organe de contrôle en vertu de la LSFIn. La Termsheet contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le Produit et a un but exclusivement informatif. **Seuls la Termsheet Finale («Final Termsheet») et le Programme d'Émission et d'Offre de l'Émetteur correspondant valable à la Date de Constatation Initiale et contenant toutes les conditions dans sa dernière version (le «Programme») forment la documentation complète et juridiquement contraignante relative au Produit (« Documentation du Produit »).** Ainsi, la Termsheet Finale («Final Termsheet») doit toujours être lue avec le Programme. Les Termes utilisés dans la Termsheet Finale («Final Termsheet»), mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est donné dans le Programme. **Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale et le Programme en Anglais sont juridiquement contraignants.**

Les notifications aux Investisseurs concernant le Produit doivent être valablement données aux Investisseurs, conformément aux Conditions et Termes Généraux («General Terms and Conditions») du Programme. De plus, tout changement concernant les termes et conditions du Produit sera publié sur la Termsheet sur le site www.leonteq.com dans la section «Produits» ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX Exchange Regulation AG. Les notifications aux Investisseurs concernant les Parties à l'Émission seront publiés dans la section «A propos de nous» sur le site www.leonteq.com et/ou sur le site de la Partie à l'Émission concernée.

Dans la mesure où cette publication contient des informations relatives à un Produits d'Investissement Packagés de Détail et Fondés sur l'Assurance (PRIIP), un Document d'Information Clé conforme au Règlement (UE) N°1286/2014 (Règlementation PRIIPs), est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante www.priipkidportal.com.

La Documentation relative au Produit peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit auprès du Gestionnaire Principal, à l'adresse suivant: Europaallee 39, 8004 Zurich (Suisse), par téléphone (+41 58 800 1111*), fax (+41-(0)58-800 1010) ou e-mail (termsheet@leonteq.com). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (*) sont enregistrés. L'utilisation de ce numéro, vaut accord de votre part quant à son enregistrement.

GARANTIE

Ce produit est garanti en vertu de l'accord de Garantie entre l'Émetteur et le garant, lequel est régi par le droit suisse. Les Garanties de paiement du garant concernent le montant de rachat ou tout autre montant de règlement en espèces, ou, le cas échéant, la Livraison du Sous-jacent en cas d'échec de l'Émetteur de délivrer le sous-jacent ou d'effectuer le paiement du montant de rachat ou de tout autre montant de règlement en espèces pour le bénéfice de l'investisseur à l'égard de tout produit émis par l'Émetteur et pour lequel le garant se porte caution.

L'accord de Garantie applicable à ce produit est inclus dans le programme de l'Émetteur respectif, valable à la date de constatation initial. Une copie signée peut être demandée gratuitement auprès du gestionnaire.

II. PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES

Le Produit relève de la catégorie «Optimisation de la Performance» ce qui signifie qu'il y a une limite supérieure au profit qu'un Investisseur peut réaliser avec ce Produit. Lors du remboursement l'Investisseur peut recevoir un montant maximum correspondant au capital investi (hors frais de transaction ou autres) majoré de paiements supplémentaires (garantis et/ou conditionnels), tels que des paiements de coupon ou de participation paiements, bonus ou autres.

En ce qui concerne les risques de perte en particulier si l'Investisseur est exposé à l'évolution du/des Sous-Jacent(s), particulièrement si le Produit a perdu toute protection conditionnelle du capital (par exemple barrière, prix d'exercice). Cela peut (même si un événement stop-loss a eu lieu) conduire à une perte partielle ou totale de l'investissement.

Veillez vous référer aux sections «Description du Produit» et «Remboursement» pour obtenir d'information plus détaillées sur les caractéristiques de ce Produit.

III. RISQUES SIGNIFICATIFS

FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AU PRODUIT

Le risque de perte relatif à ce Produit est similaire à un investissement dans le Sous-Jacent affichant la Plus Mauvaise Performance. Ainsi, l'Investisseur pourrait perdre l'intégralité du capital investi si un Évènement de Barrière avait lieu et si la valeur du Sous-Jacent avec La Plus Mauvaise Performance devenait nulle. En cas de Livraison de titres Sous-Jacents la banque dépositaire de l'Investisseur peut facturer des frais de transaction.

FACTEURS DE RISQUE ADDITIONNELS

Les Investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le Produit à la lumière de leurs propres situation et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs potentiels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section «Facteurs de Risques» (« Risk Factors ») du Programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce Produit est un produit structuré qui s'implique des éléments dérivés. Les Investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce Produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de leur situation financière, de leur expérience et de leurs objectifs d'investissement.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Les Investisseurs dont la devise habituelle n'est pas la devise dans laquelle le remboursement du Produit est effectué doivent être conscients du risque de change.

La valeur du Produit peut ne pas être corrélée à celle du/des Sous-Jacent(s).

Risques de Marché

Les performances globales des valeurs mobilières dépendent, principalement de l'évolution des marchés de capitaux, qui sont, eux-mêmes influencés par l'économie mondiale ainsi que par les conditions politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (dit risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou la volatilité peuvent avoir un impact négatif sur la valorisation du/des Sous-Jacent(s) ou du Produit. Il existe également le risque des perturbations de marché (comme d'interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou que d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée de vie des Produits ou à leur échéance, affectant les Sous-Jacent(s) concernés et/ou leurs bourses ou marchés liés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des Produits.

Aucun paiement de dividendes

Ce Produit ne confère aucun droit à recevoir des droits et/ou des paiements liés au(x) sous-jacent(s), tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans les présentes, et par conséquent, sans préjudice de tout coupon ou versement de dividendes prévu dans cette Termsheet, ne génère aucun revenu courant. Cela signifie que les pertes potentielles de valeur potentielles du Produit ne peuvent pas être compensées par d'autres revenus.

Risques de Crédit des Parties à l'Émission

Les Investisseurs supportent le risque de crédit des Parties à l'Émission du Produit. Les Produits constituent des obligations non subordonnées et non garanties de la Partie à l'Émission concernée et sont de rang égal à toutes les obligations présentes et futures de cette Partie à l'Émission. L'insolvabilité d'une Partie à l'Émission peut conduire à une perte totale ou partielle du capital investi.

Marché secondaire

L'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur, selon le cas, entend, dans des conditions normales de marché, proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur pour les Produits (si précisé dans la section «Informations Générales»). Toutefois, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal, selon le cas, ne prennent aucun engagement ferme visant à fournir de la liquidité pour les Produits, au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale pour la cotation de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de tels prix. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal n'est/ne sont pas en situation de réaliser des

opérations de couverture, ou quand de telles opérations sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur et/ou du Gestionnaire Principal.

Risque de Liquidité

Il se peut qu'un, ou le cas échéant, plusieurs Sous-Jacent(s) soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du Produit. L'illiquidité d'un Sous-Jacent peut conduire à de plus grands écarts entre les cours acheteur et vendeur du Produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du Sous-Jacent afin d'acquiescer, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le produit desdits actifs ou opérations de couverture qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison ou la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

FACTEURS DE RISQUE SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS AUX PRODUITS LIÉS AUX ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ("OPC")

Il convient de distinguer le fait d'investir dans le Produit et celui d'investir dans l'OPC de référence

Investir dans le Produit ne revient pas à investir dans le Sous-Jacent ou dans les actions ou les actifs sous-jacents de l'OPC. Les fluctuations du prix du marché du Sous-Jacent et/ou des actions ou des actifs sous-jacents de l'OPC peuvent ne pas se répercuter de manière correspondante sur la valeur de marché du Produit ou sur le rachat potentiel de ce dernier.

La valeur de marché du Produit variera en fonction de facteurs divers comme les fluctuations des taux d'intérêt du marché, la situation financière de l'Émetteur, l'opinion du marché concernant la solvabilité de l'Émetteur, la valeur de l'option ou des options intégrée(s), ainsi que la performance et la volatilité du cours du Sous-Jacent. Si l'Investisseur revend le Produit avant son échéance à l'Émetteur, au Gestionnaire Principal ou à tout tiers désigné, le montant qui lui sera versé pourra être nettement inférieur au prix d'émission payé pour ce Produit. Dans certains cas extrêmes, l'Investisseur peut perdre la totalité de la somme initialement investie.

Risques liés aux OPC en général

La gestion du Sous-Jacent est assurée par son gestionnaire et les objectifs et restrictions d'investissement du Sous-Jacent sont susceptibles d'évoluer périodiquement. L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et les Investisseurs n'ont aucun contrôle sur les décisions prises par le gestionnaire concernant le Sous-Jacent et ne peuvent faire valoir aucun droit vis-à-vis de ses décisions. Celles-ci peuvent avoir une incidence négative sur les gains/pertes potentiels enregistrés par le Produit.

En outre, les lois et règlements applicables qui régissent le Sous-Jacent sont également susceptibles de restreindre ses activités et de limiter sa capacité à remplir ses objectifs de placement. De tels risques peuvent avoir un impact négatif sur la performance du Sous-Jacent et donc sur le rendement potentiel du Produit.

Facteurs de risque propres aux Produits liés aux Fonds Indiciels Cotés (« ETF »)

L'objectif de placement de la plupart des ETF est de répliquer la performance des actions ou actifs auxquels ils sont adossés ou, le cas échéant, d'un indice spécifique. Toutefois, la hausse du cours des actions, des actifs sous-jacents ou de l'indice spécifique ne se traduit pas nécessairement par une hausse du prix du marché des ETF. Par ailleurs, toute augmentation des cours des ETF, des actions ou actifs auxquels ils sont adossés ou du niveau de l'indice associé (selon le cas) peut ne pas se solder par une augmentation de même ampleur de la valeur de marché du Produit, voire n'entraîner aucune hausse. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ETF sont ou peuvent être exposés aux risques politiques, économiques, de change et autres liés au panier d'actifs sous-jacents ou à l'indice auquel ils sont adossés.

Au lieu d'investir directement dans les actions, actifs sous-jacents ou composantes de l'indice spécifique qu'ils répliquent, certains ETF peuvent chercher à reproduire de manière synthétique la performance des actions, des actifs sous-jacents ou de l'indice spécifique de référence en investissant dans des instruments dérivés émis par des contreparties du marché et liés aux actions, aux actifs sous-jacents, à l'indice spécifique ou à ses composantes. Dans le cadre de ces ETF synthétiques, les Investisseurs sont exposés au risque de crédit des contreparties qui ont utilisé les instruments dérivés, auquel s'ajoutent les risques liés aux actions, aux actifs sous-jacents ou à l'indice spécifique de référence. Les risques potentiels de contagion et de concentration liés aux contreparties qui émettent les instruments dérivés doivent également être pris en compte. En outre, le risque de liquidité est plus élevé si un ETF synthétique fait intervenir des instruments dérivés qui ne disposent d'aucun marché secondaire actif, et des écarts plus importants entre les cours acheteur et vendeur des dérivés peuvent occasionner des pertes au sein de l'ETF.

Un écart peut également exister entre la performance de l'ETF et celle de l'indice sous-jacent en raison, par exemple, de l'échec de la stratégie de suivi de l'ETF, des différences de change, des frais et des dépenses. Par ailleurs, lorsque l'indice ou le marché auquel l'ETF est adossé fait l'objet d'un accès limité, l'efficacité du processus de création ou de rachat des parts ou actions de l'ETF dans le but de maintenir son prix au plus près de sa valeur liquidative peut être compromise. L'ETF peut alors se négocier avec une prime ou une décote par rapport à sa valeur liquidative. Ce risque peut avoir un effet négatif sur la performance de l'ETF et sur la valeur du Produit, auquel cas l'Investisseur peut subir une perte sur son placement.

Par rapport aux investissements réalisés dans des économies ou sur des marchés plus développés, un ETF qui investit principalement dans des titres négociés sur les marchés nationaux d'actions de catégorie A de la République populaire de Chine (qui sont par nature des marchés de valeurs à accès limité) par le biais de son gestionnaire en sa qualité d'Investisseur Institutionnel étranger qualifié est exposé à certains risques auxquels il convient de prêter une attention particulière, comme les risques accrus d'ordre politique, fiscal, économique, réglementaire, de change et de liquidité. Les politiques et règles relatives au régime des Investisseurs institutionnels étrangers qualifiés de la République Populaire de Chine sont susceptibles d'être modifiées. L'activité de ces ETF peut également être affectée par les interventions des autorités et organismes de réglementation compétents sur les marchés financiers.

Les Investisseurs potentiels sont invités à consulter les documents d'offre du Sous-Jacent pour de plus amples informations concernant les risques associés aux ETF.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES / DISCLAIMER

Surveillance Prudentielle

Leonteq Securities AG est agréée en tant que maison de titres et est soumise à une surveillance prudentielle par la FINMA. Leonteq Securities AG, Succursale de Guernesey, est réglementée par la Guernsey Financial Services Commission («GFSC»)

Aargauische Kantonalbank est réglementée comme une banque suisse et un marchand de valeurs mobilières par la FINMA à laquelle la licence correspondante a été accordée.

Conflits d'Intérêts

Les Parties à l'Émission et/ou le Gestionnaire Principal et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent de temps en temps pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-Jacent et affecter le cas échéant la vraisemblance du franchissement d'une Éventuelle Barrière.

Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'Émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations Générales»).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et les services relatifs aux Produits, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent de temps en temps être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

De plus informations sont disponibles sur demande.

Paiement d'un Coupon

Si le Produit prévoit le Paiement d'un Coupon, l'Investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon, que s'il a acheté/n'a pas vendu le Produit au plus tard le Jour Ouvré précédant la (Coupon Ex-Date) correspondante pour le prix alors en vigueur.

Absence d'Offre

La Termsheet est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre ou ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

Absence de Représentation

L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et tout tiers agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie en relation quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA FIXATION DU SOUS-JACENT

Dans un souci de clarté, les sous-jacents cotant en cents et en Dollars US seront cotés en Dollar US.

Définitions des sous-jacents

Contrat à terme (Futures Contract) Contrat à terme spécifique avec un remboursement comme indiqué dans son nom.

Generic Front Month Futures Contract Generic Front Month-Futures Contract désigne le prochain contrat à terme dans la liste des contrats à terme admissible tel que décrit ici, de sorte que chaque contrat soit substitué après la date d'expiration le mois de Livraison du Sous-jacent. Le ticker Bloomberg pour le Generic Front Month-Futures Contract peut faire référence à différents contrats du sous-jacent dépendant du réglage de l'utilisateur.

Définitions de la fixation

Contrat à terme et Generic Front Month Futures Contracts Prix de règlement officiel du sous-jacent respectif à la date de Fixation pertinente à la Bourse de Référence, tel que déterminé par l'agent de calcul.

Prix comptant pour les Métaux de base Pour l'aluminium (prix comptant), le cuivre (prix comptant), le nickel (prix comptant), et le zinc (prix comptant) ; Valorisation du sous-jacent respectif à la date de Fixation pertinente sur la Bourse de Référence, tel que déterminé par l'agent de calcul.

Prix spot pour les Métaux précieux Niveau de constatation du sous-jacent respectif à la date de fixation pertinente à la Source du fixing associé, tel que déterminé par l'agent de calcul. Le prix est indiqué en dollars pour une once troy du sous-jacent respectif.

Sous-Jacent(s)

GOLDS Comdty
SILV Comdty
PLAT Comdty
PALL Comdty

Source du Fixing

LBMA Gold Price PM / USD
LBMA Silver Price / USD
LBMA Platinum Price PM / USD
LBMA Palladium Price PM / USD

sous-jacents autre que ceux ci-dessus cours de clôture officiel du sous-jacent à la date de constatation respective, tel que calculé et publié par le Sponsor de l'Indice ou, le cas échéant, par la Bourse de Référence, comme déterminé par l'agent de calcul.

Liste des contrats à terme admissibles

Bourse	Matière première	Bloomberg Ticker	Unit	Contrats à terme (Futures Contract)
CBOT	Blé	W 1 Comdty	Boisseau	H K N U Z
KBT	Blé de Kansas City	KW1 Comdty	Boisseau	H K N U Z
CBOT	Maïs	C 1 Comdty	Boisseau	H K N U Z
CBOT	Grains de soja	S 1 Comdty	Boisseau	F H K N Q U X
ICE	Café	KC1 Comdty	Livre	H K N U Z
ICE	Sucre #11	SB1 Comdty	Livre	H K N V
ICE	Cacao	CC1 Comdty	tonne métrique	H K N U Z
ICE	Coton #2	CT1 Comdty	Livre	H K N V Z
ICE	Jus d'orange	JO1 Comdty	Livre	F H K N U X
CME	Lait classe III	DA1 Comdty	Livre	F G H J K M N Q U V X Z
CME	Lean Hogs	LH1 Comdty	Livre	G J K M N Q V Z
CME	Bovins vivants	LC1 Comdty	Livre	G J M Q V Z
CME	Bovins d'engraissement	FC1 Comdty	Livre	F H J K Q U V X
NYMEX	Pétrole brut WTI	CL1 Comdty	Baril	F G H J K M N Q U V X Z
NYMEX	Fuel	HO1 Comdty	Gallon	F G H J K M N Q U V X Z
NYMEX	Essence RBOB	XB1 Comdty	Gallon	F G H J K M N Q U V X Z
ICE	Pétrole brut Brent	CO1 Comdty	Baril	F G H J K M N Q U V X Z
ICE	Gasoil	QS1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
NYMEX	Gaz naturel	NG1 Comdty	million British thermal units	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Aluminium*	LA1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Cuivre*	LP1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
COMEX	Cuivre*	HG1 Comdty	Livre	H K N U Z
LME	Plomb*	LL1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Nickel*	LN1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Étain*	LT1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
LME	Zinc*	LX1 Comdty	tonne métrique	F G H J K M N Q U V X Z
COMEX	Or*	GC1 Comdty	Onces	G J M Q V Z
COMEX	Argent*	SI1 Comdty	Onces	H K N U Z
NYMEX	Platinum*	PL1 Comdty	Onces	F J N V
NYMEX	Palladium*	PA1 Comdty	Onces	H M U Z
CBOE	SPX Volatility Index	UX1 Index	Points d'indice	F G H J K M N Q U V X Z
EUREX	VSTOXX	FVS1 Index	Points d'indice	F G H J K M N Q U V X Z

* Pour les métaux de base et les métaux précieux, le tableau ci-dessus s'appliquera seulement si le sous-jacent est défini comme un contrat à terme du mois le plus rapproché «Generic Front Month Futures Contract» dans la section «sous-jacent» ci-dessous.

Table de Code des contrats à terme (Futures Contracts)

Code	Mois
F	Janvier
G	Février
H	Mars
J	Avril
K	Mai
M	Juin
N	Juillet
Q	Août
U	Septembre
V	Octobre
X	Novembre
Z	Décembre

POUR LA DISTRIBUTION EN SUISSE

Leonteq Securities AG

Europaallee 39
8004 Zurich, Suisse
Tél: +41 58 800 1111
termsheet@leonteq.com
www.leonteq.com

POUR LA DISTRIBUTION DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

Leonteq Securities (Europe) GmbH

Goetheplatz 2
60311 Frankfurt, Allemagne
Tél: +49 69 970 979 900
www.leonteq.de

SUCCURSALES

Leonteq Securities (Europe) GmbH

Paris Branch
80 Avenue Marceau
75008 Paris, France
Tél: +33 (0)1 40 62 79 36
www.leonteq.fr

Leonteq Securities (Europe) GmbH

London Branch
108 Cannon Street
London EC4N 6EU, United Kingdom
Phone: +44 (0)207 467 5350
www.leonteq.co.uk